

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE-FOY

ARRETE

**portant réglementation des heures de mise en service / coupure de l'éclairage public
sur le territoire de la commune de SAINTE-FOY**

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2212-1 et 2,

Vu le Code Civil,

Vu le Code de la route,

Vu le Code rural,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L583-1 à L583-5,

Vu la norme NFC 17-200 relative aux installations d'éclairage extérieur,

Vu la norme EN 13-201 relative à la sélection des classes de chaussées (1), aux exigences de performances (2), au calcul des performances (3), et aux méthodes de mesures de performances photométriques (4),

Considérant que Monsieur le Maire est chargé de la police municipale dans la commune, qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques,

Considérant que l'éclairage public contribue à assurer la sécurité des biens et des personnes,

Considérant néanmoins qu'il est nécessaire de lutter contre les nuisances lumineuses, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en énergie,

Considérant que le SYDEV s'est engagé dans une expérimentation consistant à éteindre l'éclairage public pendant les jours Ecowatt (en cas de signal orange ou rouge), en utilisant les compteurs Linky, en collaboration avec ENEDIS.

ARRETE

Article 1^{er} : L'éclairage public pourra être interrompu entre 18h et 20h, en cas de signal orange ou rouge dans le cadre du dispositif Ecowatt. Le périmètre est précisé dans l'annexe jointe qui liste les armoires de commande d'éclairage public.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et adressé à Monsieur le Préfet de la Vendée. Il est également chargé d'en adresser une copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Direction des Routes et des Infrastructures (si RD concernées),
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Président du SYDEV.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SLO

ID : 085-218502144-20221221-2022_12_21ECO-AR

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de NANTES, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex.

A SAINTE-FOY le 21 Décembre 2022,

Le Maire

Noël VERDON



Annexe : liste des armoires d'éclairage public à intégrer au dispositif de coupure Ecowatt

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 085-218502144-20221221-2022_12_21ECO-AR

Adherent	Code INSEE	Num/DL	Code Armoire	Matricule Compteur	Linky	Adresse PDL	N° Poste	Nom du poste	Conso annuelle (kWh)	Nb PL	Perimètre Esomet ? OUI / NON
NTE FOY	214	14340955113529	001	441	1	Rue de l'épINETTE	0009	L'EPINETTE	1 246	18	OUI
NTE FOY	214	14340810395766	002	032	1	Rue tournebride n° 62	0010	LA CHUSSELIERE	231	2	OUI
NTE FOY	214	14341244549132	003	389	1	Lieu dit la billonnaire	0015	LE MOULIN MOIZEAU	2 840	42	OUI
NTE FOY	214	14341099831379	004	393	1	Rue de la billonnaire	0008	LA BILLONNIERE	3 285	49	OUI
NTE FOY	214	14307669966519	005	538	1	Allée des alezans	0033	LE CHAMPS DES CRINIE	2 107	28	OUI
NTE FOY	214	14301447110530	006	979	1	Allée des étangs	0032	LES ETANGS	2 107	28	OUI
NTE FOY	214	14341389266962	007	788	1	Allée de la rivière	0026	LA VERGNE	925	12	OUI
NTE FOY	214	14339942088902	008	707	1	Allée des carmarçuais	0001	LE CLOS DU VERGER	5 321	82	OUI
NTE FOY	214	14339507935542	009	435	1	Place de l'église	0022	L'EGLISE	7 348	103	NON
NTE FOY	214	1434065677986	010	309	1	Allée du plein air	0002	LE PLEIN AIR	2 908	52	OUI
NTE FOY	214	14340376242302	011	310	1	Allée de l'omniel	0016	LE GRAND OMIELET	2 395	45	OUI
NTE FOY	214	14324312502875	012	007	1	Rue des Prairies	0027	LE CAILLOU BLANC	771	10	OUI
NTE FOY	214	14391461553695	013	891	1	LOTISSEMENT LA VERTONNE	0046	LOT VERTONNE	2 529	64	OUI
NTE FOY	214	14320405108664	014	316	1	Allée Jean Borotra	0001	LE CLOS DU VERGER	688	21	OUI
NTE FOY	214	14361215523826	015	299	0	LOT LES RIVES DU LAC	0039	LOT LE PETIT BOIS	708	22	OUI
NTE FOY	214	14313748087513	016	758	1	Rue de l'Alphonnière	0014	LA BOULE	51	2	OUI
NTE FOY	214	14339797289673	017	503	0	Pôle Equestre	0037	MANEGE	48	2	OUI